

**Une consultation publique a été tenue à 19h20 relativement à la demande de dérogation mineure de Mme. Maryse Patient.

Séance ordinaire du 11 Octobre 2022

À la séance ordinaire du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Bois tenue le 11 octobre 2022, à 19 h 30, au lieu ordinaire des séances, les conseillers et conseillères présents sont :

District # 1 Madame Julie Demers	District # 4 Monsieur Marc-André Vallières
District # 2 Madame Lynda Pépin	District # 5 Madame Catherine De Blois
District # 3 Monsieur Gilles Lévesque	District # 6 Madame Nathalie Bérubé

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Dominic Boucher Paquette.

Mme Kim Leclerc, directrice générale, Greffière et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

2022-10-272 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame Nathalie Bérubé,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE l'ordre du jour soit adopté en laissant la section "affaires diverses" ouverte.

2022-10-273 Adoption des procès-verbaux du 13 et 27 septembre 2022

Il est proposé par Madame Catherine De Blois,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE les procès-verbaux du 13 et 27 septembre 2022 soient adoptés et signés tels que présentés.

Dépôt des listes

La directrice générale & secrétaire-trésorière a remis aux membres du conseil une liste des chèques qu'elle a émis du 15 septembre 2022 au 6 octobre 2022, tel qu'autorisé et exigé par le règlement de contrôle et suivi budgétaire. Un résumé des salaires versés du 1^{er} au 31 septembre 2022 est également déposé.

2022-10-274 Comptes du mois

Il est proposé par Monsieur Marc-André Vallières,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE les comptes présentés par la directrice générale, Greffière et secrétaire-trésorière en date du 6 octobre 2022 soient payés avec les fonds disponibles des postes budgétaires respectifs. Les chèques #2022000418 à 2022000458 sont émis.

**Demande d'aide financière 2022-2023
- place aux jeunes**

Reporté en janvier 2023

Demande de Parcours Chez Julien

Reporté

**2022-10-275 Don à la fabrique St-Joseph des
Monts, secteur Notre-Dame-des-Bois**

ATTENDU QUE la Fabrique St-Joseph-des-Monts, secteur Notre-Dame-des-Bois, ne peut organiser un souper des chasseurs comme activité de financement, les bénévoles cuisineront des mets que les gens pourront acheter.

ATTENDU QUE la Fabrique St-Joseph des Monts, secteur Notre-Dame-des-Bois demande une participation financière de la municipalité;

Il est proposé par Monsieur Gilles Lévesque,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents

Que le conseil municipal accepte de faire un don de 500 \$ à la Fabrique pour le souper des chasseurs.

2022-10-276 Demande magazine zigzag

ATTENDU QUE le conseil souhaite soutenir ce magazine qui s'adresse principalement aux jeunes;

Il est proposé par Madame Nathalie Bérubé,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents

QUE la municipalité verse la somme de 100 \$ pour le magazine Zig Zag.

**2022-10-277 Comité accès à l'information et la protection
des renseignements personnels**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois est un organisme public au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) (ci-après appelée la « Loi sur l'accès »);

CONSIDÉRANT les modifications apportées à la Loi sur l'accès par la Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (2021, c. 25);

CONSIDÉRANT que l'article 8.1 a été ajouté à la Loi sur l'accès, lequel est entré en vigueur le 22 septembre 2022, obligeant les organismes publics à mettre en place un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels,

lequel sera chargé de soutenir l'organisme dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la Loi sur l'accès;

CONSIDÉRANT qu'il est possible qu'un règlement du gouvernement vienne exempter tout ou partie des organismes publics de former ce comité ou modifier les obligations d'un organisme en fonction de critères qu'il définit;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, un tel règlement n'a pas été édicté, de telle sorte que la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois doit constituer un tel comité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Julie Demers,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents

QUE soit formé un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément à l'article 8.1 de la Loi sur l'accès;

QUE ce comité soit composé des personnes qui occupent les fonctions suivantes au sein de la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois :

- du responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels soit la directrice générale ;

- de la directrice adjointe

- de l'inspecteur en bâtiment

QUE ce comité sera chargé de soutenir la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la Loi sur l'accès;

QUE si un règlement est édicté par le gouvernement, ayant pour effet d'exclure la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois de l'obligation de former un tel comité, la présente résolution cessera d'avoir effet à compter de l'entrée en vigueur de ce règlement.

2022-10-278 Livres neufs - paniers de Noël 2022

ATTENDU l'offre de la Constellation du Granit d'insérer des livres neufs dans les paniers de Noël 2022 au coût de 9,25 \$/livre de 0 à 5 ans, 12,50 \$/livre pour les 6 à 8 ans et 14,75 \$/livre pour les 9 à 12 ans.

Il est proposé par Monsieur Marc-André Vallières,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE si des familles de Notre-Dame-des-Bois reçoivent un panier de Noël, l'achat des livres nécessaires est autorisé pour un montant maximum de 200\$.

2022-10-279 Modification – Fonction des élus

ATTENDU la formation d'un nouveau conseil municipal suite aux élections générales de novembre 2022, les élus se sont attribués de nouvelles fonctions pour chacun d'eux;

ATTENDU la demande de la conseillère Mme Julie Demers de faire un échange de ces fonctions avec la conseillère Mme Catherine De Blois;

Il est proposé par Monsieur Gilles Lévesque,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents.
QUE la conseillère Mme Julie Demers échange ces fonctions de :

- Sécurité incendie
- Inventaire matériel
- Ressources humaines (pompiers) et géographique (bassins, bornes fontaines, etc.) formation des pompiers,
- Participer aux réunions se rapportant à ce service.

QUE la conseillère Mme Catherine De Blois échange ces fonctions de :

- Responsable des questions familiales et/ou des aînés

2022-10-280 Production du calendrier 2023

ATTENDU QUE le conseil souhaite produire un calendrier pour promouvoir la municipalité;

Il est proposé par Madame Catherine De Blois,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents.

QUE la municipalité retienne les services de MJB Litho pour la production de 650 calendriers pour la somme de 2 600 \$ avant taxes.

2022-10-281 Modification des nominations au poste de maire suppléant

ATTENDU QUE le conseil avait adopté une résolution en novembre 2021 afin de déterminer les élus au poste de maire suppléant pour le prochain mandat;

ATTENDU QUE l'ensemble des élus nommés au poste de maire suppléant souhaitent laisser leur place;

Il est proposé par Madame Nathalie Bérubé,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents.

QUE le conseil nomme Mme Julie Demers au poste de maire suppléant à partir du 1^{er} décembre 2022 jusqu'à la fin du mandat actuel.

2022-10-282 Changement de signataires pour les comptes bancaires

ATTENDU QUE le conseil a nommé Mme Julie Demers comme mairesse suppléante à partir du 1^{er} décembre 2022 et ce jusqu'à la fin du mandat en cours;

ATTENDU QUE le conseil souhaite, en l'absence du Maire, confier à la Mairesse Suppléante la responsabilité d'agir comme signataire des comptes bancaires de la municipalité;

ATTENDU QUE le conseil souhaite ajouter Mme Johanne Carrier, Directrice adjointe, la responsabilité d'agir comme signataire des comptes bancaires de la municipalité en l'absence de la Directrice générale.

Il est proposé par Monsieur Gilles Lévesque,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents.

QUE Madame la Mairesse Suppléante Julie Demers et Madame la Directrice adjointe Johanne Carrier soient nommées pour agir à titre de signataires des comptes bancaires de la municipalité. Pour être valables, deux signatures sont requises.

**2022-10-283 Demande de billet municipal
règlement 493-2022**

Attendu que la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois se propose d'emprunter par billets un montant total de 79 557 \$ en vertu du règlement d'emprunt numéro 393-2022 « Règlement décrétant l'acquisition d'un camion autopompe avec d'autres équipements incendie et un emprunt de 79 557 \$».

Attendu qu'il serait avantageux pour la municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billet sur 5 ans.

Il est proposé par Monsieur Marc-André Vallières
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents

QUE la municipalité demande à la caisse Desjardins Lac-Mégantic – Le Granit un billet municipal d'une valeur de 79 557 \$ pour assurer le financement de l'achat du camion incendie autopompe avec équipements.

QUE les billets seront signés par le maire et la directrice générale & greffière-trésorière;

QUE les billets seront datés du 20 octobre 2022;

QUE les billets porteront un taux d'intérêt à 6,75 %, payable semi annuellement;

QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

1 -	15 900 \$
2 -	15 900 \$
3 -	15 900 \$
4 -	15 900 \$
5 -	15 957 \$

2022-10-284 Destruction des documents

ATTENDU QUE M. Michel Hamel d'HB Archivistes s.e.n.c. a effectué la gestion des archives papier la semaine du 8 octobre;

ATTENDU QUE certains documents ne sont plus tenus d'être conservés.

Il est proposé par Madame Catherine De Blois,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE les documents ayant passé le délai de conservation soient détruits.

**2022-10-285 Demande d'aide financière au programme
d'aide financière pour la formation des
pompiers volontaires ou à temps partiel**

Attendu que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

Attendu que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Notre-Dame-des-Bois désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Notre-Dame-des-Bois prévoit la formation de 3 pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC du Granit en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Monsieur Marc-André Vallières,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents

De présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC du Granit.

**Impression de collant avec le logo des
pompiers pour le nouveau camion autopompe**

Annulé

**2022-10-286 Achat de 2 pneus pour le camion Western et
10 pneus pour le camion Inter - Déneigement**

ATTENDU QUE nous avons besoin de 2 pneus d'hiver pour le camion de déneigement Western et 10 pneus pour le camion de déneigement Inter ;

ATTENDU QUE nous avons reçu 2 soumissions ;

Il est proposé par Monsieur Gilles Lévesque,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents.

QUE le conseil autorise l'achat de 12 pneus d'hiver chez les pneus Beaucerons au coût de 5 836,00\$ avant taxes.

2022-10-287 Achat de deux roues en acier

Il est proposé par Monsieur Gilles Lévesque,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents.

QUE le conseil autorise l'achat de deux roues d'acier pour un coût total de 400\$ chez les pneus Beaucerons.

2022-10-288 Autorisation Travaux de voirie – Premier Rang

ATTENDU QUE notre demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) a été recommandée par notre député, M. Ghislain Bolduc, auprès du ministre des Transports;

Il est proposé par Madame Lynda Pépin,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents

QUE, le conseil municipal autorise le superviseur des travaux publics à faire exécuter les travaux de voirie tels que mentionnés dans notre demande d'aide financière au programme PAARRM. Le superviseur des travaux publics devra faire effectuer tout ce qui est possible en régie, ensuite il fait des demandes de prix et fait exécuter le reste des travaux par un entrepreneur, puisque nous avons reçu l'approbation de notre demande par le ministre des Transports.

2022-10-289 Achat de sel

ATTENDU QUE le conseil a repris le déneigement de ces chemins ainsi que le contrat de déneigement du ministère des Transports pour la Route 212 et la Route du Parc ;

ATTENDU QUE la municipalité se procure le sel directement auprès du ministère des Transports et que les coûts sont déduits du contrat ;

ATTENDU QUE la municipalité a besoin pour l'instant d'au moins 108 tonnes de sel;

Il est proposé par Madame Julie Demers,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE toutes dépenses encourues pour l'approvisionnement supplémentaire en sel sont approuvées.

2022-10-290 Achat de sable

ATTENDU QUE le conseil a le contrat de déneigement du ministère des Transports pour la Route 212 et la Route du Parc ;

ATTENDU QUE la municipalité a besoin de 700 tonnes supplémentaires de sable pour sa réserve ;

ATTENDU QUE l'entrepreneur Services Forestiers Stéphane Blais est en mesure de fournir les 700 tonnes de sable nécessaires pour la saison hivernale 2022-2023 ;

ATTENDU QUE l'entrepreneur charge 8,00\$/la tonne chargée ;

QUE le transport de sable sera effectué par notre employé ;

Il est proposé par Monsieur Gilles Lévesque,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le conseil autorise l'achat de 5 600\$ de sable chez Services Forestiers Stéphane Blais et que toutes dépenses encourues pour l'approvisionnement supplémentaire en sable sont approuvées.

**2022-10-291 Achat d'un réservoir à l'huile et d'un joint
d'étanchéité pour le camion Inter**

Il est proposé par Madame Nathalie Bérubé,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents

QUE le conseil autorise l'achat d'un réservoir à l'huile et d'un joint d'étanchéité pour le camion Inter au coût de 1 070\$ avant taxes chez Robert Ressort Traction.

**2022-10-292 Lettrage pour les deux camions de
déneigement.**

Il est proposé par Monsieur Marc-André Vallières,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents

QUE le conseil autorise l'achat d'autocollant pour letter les camions ainsi que les machineries chez Enseignes Bouffard Inc. au montant de 325.72\$ avant taxes.

2022-10-293 Embauche 3^e chauffeur – Réjean Proulx

ATTENDU QUE le conseil souhaite embaucher Monsieur Réjean Proulx pour répondre aux besoins du déneigement cet hiver.

Il est proposé par Madame Nathalie Bérubé,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents.

D'embaucher Monsieur Réjean Proulx à titre de 3^e chauffeur pour la saison 2022-2023.

QUE le maire et la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer le document « Contrat de travail » pour et au nom de la municipalité pour ce nouvel employé municipal.

2022-10-294 Demande de dérogation mineure – Maryse Patient

ATTENDU QUE le conseil a reçu une demande de dérogation mineure de Mme Maryse Patient pour permettre la construction d'un bâtiment principal sur un terrain avec une façade de 41,11 au lieu de 50 mètres avec une superficie 3 716.2 mètres carrés au lieu de 4 000 mètres carrés.

ATTENDU QUE si sa n'avait été que de la façade, le conseil aurait pu appliquer l'article 6.3 assouplissement des normes car la largeur ou la profondeur d'un lot peut être de 20 % inférieure aux dimensions minimales prescrites lorsqu'il est impossible d'atteindre ces normes parce que le terrain à lotir était, le 23 janvier 1991 (date d'entrée en vigueur du règlement de lotissement de première génération), borné par au moins deux des limites suivantes :

- un lac ou un cours d'eau;
- l'emprise d'une rue publique ou privée existante;
- la zone agricole permanente;
- la limite d'un autre terrain dûment enregistré;
- un bâtiment principal, en lui accordant une marge de recul conforme au règlement de zonage.

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme, suite à son analyse, recommande au conseil d'autoriser la dérogation de Mme Maryse Patient;

Il est proposé par Madame Catherine De Blois,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure de Mme Maryse Patient afin de permettre la construction d'un bâtiment principal avec un terrain ayant une façade de 41.11 mètres et une superficie de 3 716.2 mètres carrés.

2022-10-295 Achat deux ordinateurs

Il est proposé par Madame Lynda Pépin,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le conseil autorise l'achat de deux ordinateurs, un qui sera utilisé comme serveur pour le réseau et l'autre sera pour remplacer l'ordinateur de la directrice générale.

QUE le conseil autorise l'achat chez Megaburo au montant de 2780.19\$ avant taxes.

Période de questions

Le maire, et les élus répondent aux questions du public.

2022-10-296 Levée de la séance

Il est proposé par Madame Julie Demers,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents.

QUE la présente séance soit levée. Il est 20h21.

M. Dominic Boucher-Paquette
Maire

Mme Kim Leclerc
Directrice générale, Greffière &
Secrétaire-trésorière